

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU MERCREDI 19 JUILLET 2017.**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique Mille 1<sup>er</sup> Adjoint en l'absence du Maire retenu par des obligations professionnelles.

Assistaient à la séance tous les membres en exercice sauf Mme Laétitia Chabé qui a donné procuration à M. Christophe Buisset, Mme Véronique Bon, MM. Fabrice Aucagos, Didier Follet, Romain Richard et Daniel Valvekens ; absents.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

## **Compte-rendu de la précédente séance du 10 avril 2017**

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la séance du 10 avril 2017 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les élus notant l'absence de la secrétaire de Mairie, souhaitent sa présence pour les réunions du conseil municipal. Il est donc décidé, en accord avec M. le Maire, d'inclure dans la fiche de poste de l'intéressée la présence aux futures séances.

## **Présentation du rapport annuel d'activité 2016 du délégataire assainissement**

La séance étant ouverte, M. Dominique Mille donne la parole à M. Décarpigny représentant le délégataire du service communal d'assainissement Véolia afin qu'il présente à l'Assemblée le rapport annuel d'activité 2016.

Le réseau assainissement concerne 535 habitants pour 175 abonnés et 4km de réseau. Il est à noté qu'en 2016, des problèmes de bouchage de canalisations ont eu lieu en raison de lingettes dans le rejet des eaux usées. Par ailleurs, on peut relever que le nombre de factures impayées au 31/12/2016 atteignait 4.5% du montant total des facturations. La part facturée par la ville d'Albert pour le traitement des eaux usées a connu une augmentation significative en raison des travaux entrepris sur la station d'épuration (+ 46% depuis 2012). Le prix du service assainissement 2017 pour une base de consommation de 120m<sup>3</sup> s'établit à : 3 € 43/m<sup>3</sup>.

Le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot prendra la compétence eau et assainissement.

M. Bernard Denis s'étonne de ne pas recevoir de courrier en amont pour le relevé des compteurs d'eau. Bien que cette question concerne la gestion du service d'eau qui est dorénavant de la compétence du Syndicat du Plateau Nord d'Albert M. Décarpigny confirme qu'il n'y aura pas de courrier envoyé car en cas d'absence de l'abonné lors du relevé, une carte réponse est déposée afin que ce dernier puisse communiquer les éléments nécessaires à la facturation.

Plus aucune question n'étant soulevée par les participants à la séance, M. Dominique Mille remercie M. Décarpigny pour sa présentation et ce dernier quitte la séance.

Après en avoir pris connaissance du document qui vient de leur être présenté, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2016 du délégataire du service de l'assainissement.

### **Subventions communales 2017**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les montants votés en 2016 des subventions accordées aux différentes associations soit :

|   |            |
|---|------------|
| Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy                   | 500,00 €   |
| Société de Chasse d'Aveluy                              | 500,00 €   |
| Association des Aînés d'Aveluy                          | 500,00 €   |
| Association « Les Barbouilles » d'Aveluy                | 500,00 €   |
| Association «Les Rythmiques » d'Aveluy                  | 500,00 €   |
| Les Veuves civiles d'Albert                             | 50,00 €    |
| Les œuvres des Pupilles de l'école publique de la Somme | 50,00 €    |
| Les courses du Pays du Coquelicot                       | 50,00 €    |
| La Croix Rouge d'Albert                                 | 50,00 €    |
| La Ligue contre le cancer                               | 50,00 €    |
| Les donateurs de sang d'Albert                          | 50,00 €    |
| Association AFM-Téléthon                                | 50,00 €    |
| Solde à répartir  | 1 150,00 € |

Arrivée de M. le Maire qui prend la présidence de la séance.

### **Décision modificative n° 1 au budget principal**

M. le Maire cède la parole à M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales qui rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2017, les montants des différentes dotations de l'Etat n'étaient pas encore publiés.

Ces montants étant désormais connus, il convient d'ajuster les crédits inscrits en recettes de fonctionnement à ce titre.

Par ailleurs, il indique que le Président du Conseil Départemental de la Somme nous a informé par courrier du 14 juin 2017 que la commune bénéficiera d'une répartition exceptionnelle d'un reliquat au titre de la TADEM de 2016.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2017

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

| <b><u>COMPTES</u></b> | <b><u>LIBELLES</u></b>                    | <b><u>MONTANTS</u></b> |
|-----------------------|---|------------------------|
| 7381                  | Taxe additionnelle aux droits de mutation | 18 884,00              |
| 7411                  | DGF forfaitaire                           | 4 099,00               |
| 74121                 | Dotation de solidarité rurale             | 1 936,00               |
| 74127                 | Dotation nationale de péréquation         | -11 750,00             |
| 742                   | Dotation élus locaux                      | 502,00                 |
| <b>TOTAL</b>          |   | <b>13 671,00</b>       |

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| <b><u>COMPTES</u></b> | <b><u>LIBELLES</u></b> | <b><u>MONTANTS</u></b> |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| 61521                 | Entretien de terrains  | 13 671,00              |
| <b>TOTAL</b>          |                        | <b>13 671,00</b>       |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

#### **Renouvellement des membres du bureau de l'AFR**

Le conseil municipal décide à l'unanimité (M. le Maire Christophe Buisset ne participant pas au vote) de désigner Messieurs Franck Boudet, René Leroy, Christophe Buisset, Dominique Sauvage et Philippe Lenglet pour siéger au titre des exploitants agricoles au bureau de l'association foncière de remembrement d'Aveluy.

#### **Renouvellement d'un bail de location de terre agricole**

La question ayant déjà été traitée lors de la précédente réunion, elle est retirée de l'ordre du jour.

#### **Fleurissement rue Perdu**

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine Courouble Maire-adjointe et présidente de la commission « environnement » afin de présenter le projet de travaux envisagés sur la rue Perdu.

La Commission Environnement s'est réunie à plusieurs reprises afin de mettre en place le fleurissement prévu rue Perdu. Trois devis avec des paysagers ont été réalisés. C'est la société Coté Paysage qui a été retenue par les membres de la commission pour un montant de 6 500,75 € TTC.

Après avoir pris connaissance du projet, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le choix de la commission et donnent pouvoir à M. le Maire ou l'adjoint délégué de signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux.

Mme Courouble remercie les membres de sa commission pour leur investissement. Elle rend compte du passage de la Commission Villes et Villages Fleuris en Juin dernier et de leur rapport.

Par ailleurs, elle fait part de son inquiétude concernant le nombre d'inscrits au concours des maisons fleuries car tous les bulletins ne semblent pas avoir été remis dans l'urne mise à disposition à cet effet à la mairie et des candidats qui auraient fait parvenir leur inscription par d'autres moyens ne sont pas pris en compte faute de retrouver leur bulletin. Il conviendra à l'avenir de revoir les modalités d'inscription aux différents concours organisés par la commune.

### **Adaptations statutaires de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.**

Le 29 juin 2017, le Conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, notamment pour :

- « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement, dans le bloc de compétences obligatoires ;
- « eau » dans le bloc de compétences optionnelles ;
- « assainissement » dans son intégralité (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales) dans le bloc de compétences optionnelles ;
- « lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols » dans le bloc de compétences facultatives.

Ces décisions doivent être soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires décidées par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 ;

### **Rapport de la CLECT.**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée auprès de la communauté de communes du pays du coquelicot s'est réunie le 29 juin 2017 à la suite de 2 modifications relatives aux transferts de compétence.

La première concerne le transfert de la voirie dit « Chemin rural de Lot » sur la commune de Beaumont-Hamel dans le cadre de la compétence tourisme. Ce transfert ne donnera pas lieu à impact sur l'attribution de compensation. La CLECT a validé cette proposition à l'unanimité.

La deuxième est relative à la prise de compétence de par la loi et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage qui relevait jusqu'à cette date de la compétence de la ville d'Albert.

Il ressort des calculs réalisés que le coût moyen annualisé de l'aire d'accueil des gens du voyage s'élève à 34 239,12 €. La CLECT propose de déduire ce montant de l'attribution de compensation versée à la ville d'Albert.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les termes de ce dernier.

## **Renouvellement du contrat de travail CUI.**

M. le Maire confirme qu'il a rencontré récemment Mme Angélique Verdez et que cette dernière lui a indiqué qu'elle ne souhaitait pas renouveler son contrat d'agent des écoles qui prend fin à le 18 août 2017.

En conséquence, le conseil municipal décide » à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire ou l'adjoint délégué pour engager la procédure de recrutement d'un agent des écoles dans le cadre d'un contrat unique d'insertion annualisé sur la base de 24h/semaine.

## **TAP**

La commune d'Aveluy a décidé en accord avec les membres du conseil d'école et l'accord de l'inspection académique de ne pas reconduire les temps d'activités périscolaires pour 2017/2018. Aussi, les enfants n'auront plus cours le mercredi.

M. le Maire fait part du départ de Melle Macron la professeure des écoles en maternelle qui sera remplacée à la rentrée par Mme Pécol. En outre, il porte l'attention sur la réduction d'heures de travail des 2 personnels affectés aux écoles suite à la suppression des TAP. Pour ce qui concerne Mme Nathalie Gosselin qui est titulaire de son emploi, l'intéressée ne souhaite pas que les heures anciennement consacrées aux TAP et à la garderie du mercredi soient converties en heures de ménage pour raisons médicales. Il est convenu d'un commun accord que le temps de travail de l'intéressée pourrait être réduit. Conformément à la réglementation, une demande sera transmise dans ce sens à la prochaine réunion du comité technique paritaire auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour accord et le conseil municipal sera appelé à statuer lors d'une prochaine séance.

## **Préparation de la fête locale**

M. Thierry Crampon Maire-adjoint délégué rappelle le programme de la fête d'Aveluy les 22/23/24 juillet 2017.

## **Questions diverses.**

- M. Philippe André tient à alerter l'assemblée sur le nombre de vente de cartes de pêche enregistrées pour 2017 en forte baisse. Le règlement mis en place pourrait en être la cause. Aussi M. Pascal Lefebvre Maire-adjoint délégué et président de la commission de l'étang envisage une prochaine réunion de travail sur ce point.

- M. Thierry Crampon tient à remercier tous les bénévoles ayant participé à la confection du char pour le carnaval. Il annonce par ailleurs que la kermesse des écoles qui a eu lieu un dimanche cette année fut un succès. Enfin, il précise que le nombre d'enfants inscrits aux écoles pour la rentrée prochaine est actuellement de 46.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.